

**CULTURE****Ivry en Fête 2014**

Vente exceptionnelle de livres retirés des collections de la médiathèque et attribution des recettes au comité populaire du camp de Jalazone

**EXPOSE DES MOTIFS**

Toute bibliothèque publique se doit de procéder à l'évaluation régulière d'une partie de ses documents pour assurer la fiabilité de l'information offerte au public. Le retrait de certains ouvrages, dont le contenu ne serait plus en cohérence avec ses objectifs culturels et éducatifs, est une nécessité pour répondre aux besoins de la population et ceci au regard des enjeux des politiques publiques de la collectivité.

En 2013, la bibliothèque-médiathèque d'Ivry a organisé une vente exceptionnelle de livres retirés de ses collections, à l'occasion de la fête de la Ville les 15 et 16 juin. Cette opération a permis d'offrir une seconde vie aux livres considérés en assez bon état (achetés en plusieurs exemplaires, défraîchis, passés de mode ...) pour les diffuser à moindre coût dans les foyers ivryens.

L'an passé, 1200 euros ont ainsi été récoltés et ont été envoyés au camp de Jalazone en Palestine pour soutenir un projet solidaire de développement de la lecture dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque de son centre social.

La recette a permis d'abonder un projet de lecture publique grâce à l'acquisition de livres jeunesse complété par l'envoi d'une trentaine de livres neufs en français.

En 2014, la bibliothèque-médiathèque souhaite renouveler la vente de livres lors d'Ivry-en-Fête en vue d'attribuer les recettes de cette vente au comité populaire du camp de Jalazone pour leur permettre d'alimenter leur bibliothèque en livres.

Un panneau d'information sensibilisera les Ivryens sur la nature de ce projet de coopération.

Les prix de vente des livres proposés restent inchangés, à savoir :

- livres de poche adulte et jeunesse : 0,50 euros,
- albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte et jeunesse : 1 euro,
- beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) : 3 euros.

Je vous propose donc d'approuver la vente exceptionnelle de livres retirés des collections de la médiathèque, dans le cadre d'Ivry en Fête 2014 et de fixer leur prix de vente, ainsi que d'approuver le versement des recettes issues de cette vente au comité populaire du camp de Jalazone.

Les crédits en résultant ont été prévus au budget primitif.

## **CULTURE**

### **Ivry en Fête 2014**

Vente exceptionnelle de livres retirés des collections de la médiathèque et attribution des recettes au comité populaire du camp de Jalazone

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Médiathèque d'Ivry-sur-Seine se doit de procéder à une évaluation régulière de ses collections afin d'offrir au public des documents actualisés,

considérant que les livres sortis des collections de la Médiathèque d'Ivry appartiennent au domaine privé de la Ville et qu'ils peuvent, dans ces conditions, être vendus,

considérant l'intérêt lors de la manifestation « Ivry en fête » organisée du 14 au 15 juin 2014 par la Ville, de vendre les livres sortis des collections de la Médiathèque afin de faire connaître aux Ivryens le circuit des documents achetés en bibliothèque et d'offrir une seconde vie aux livres encore en bon état en permettant de les diffuser à moindre coût dans les foyers,

considérant que la Ville souhaite soutenir un projet de développement de lecture publique solidaire, par l'attribution des recettes de la vente des livres à au comité populaire du camp de Jalazone,

considérant que la culture, et notamment la lecture, sont des vecteurs d'éducation pour une culture de paix,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

(par 38 voix pour et 6 abstentions)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la vente de livres retirés de la Médiathèque d'Ivry, dans le cadre d'Ivry en Fête les 14 et 15 juin 2014, et FIXE les prix de vente comme suit :

- livres de poche adulte et jeunesse : 0,50 euros,
- albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte et jeunesse : 1 euro,
- beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) : 3 euros.

**ARTICLE 2 :** DECIDE de verser les recettes issues de la vente de livres au comité populaire du camp de Jalazone

**ARTICLE 3 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2014